

ses et mises en œuvre depuis nombre d'années.

M. Nicholson: J'ai ici, monsieur le président, une photo de la maquette de la future bibliothèque nationale et de l'immeuble des archives préparée par l'architecte. Je suis sûr que lorsque l'immeuble sera achevé, les Canadiens auront tout lieu d'en être fiers. Cependant, je ne puis me résoudre à croire qu'on dépensera tant d'argent pour l'exécution d'un projet de ce genre, sans installations de climatisation...

L'hon. M. Pickersgill: Plus tard, aujourd'hui, monsieur le président, si le programme annoncé hier soir est terminé, mon ami le ministre des Travaux publics soumettra ses crédits au comité. Je n'ai rien à voir à la climatisation, étant ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

M. Nicholson: Encore une fois, on nous renvoie de Caïphe à Pilate; je propose au ministre...

L'hon. M. Pickersgill: A mon avis, c'est insulte le comité que de donner à entendre, lorsqu'un ministre demande qu'on respecte le Règlement, qu'il cherche à échapper à ses responsabilités.

M. Nicholson: Je tiens simplement à dire que le ministre qui a la responsabilité de cet immeuble en a aussi une envers la population du Canada, comme envers les personnes qui y travailleront. Il doit recommander au ministre des Travaux publics que la climatisation...

L'hon. M. Winters: Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration n'a aucune responsabilité en ce qui concerne ce bâtiment. C'est l'affaire du ministre des Travaux publics.

M. Nicholson: C'est au ministre que reviendra la responsabilité de s'occuper de la bibliothèque nationale et il faudrait qu'il dise à son collègue des Travaux publics qu'il y aurait lieu de climatiser l'immeuble. Du point de vue des précieux volumes que l'on y déposera et des Canadiens qui y travailleront le reste de leur vie, je trouve très décevant qu'on ait proposé de construire un immeuble de ce genre sans prévoir l'aménagement de la climatisation.

C'est tout ce que je tiens à dire sur cette question mais, à mon avis, le ministre chargé de la construction de la bibliothèque devrait user de toute son influence au sein du cabinet pour qu'il abandonne cette stupide ligne de conduite. Construire ce genre d'immeuble dans notre climat, sans climatisation de l'air, constitue à mon sens une fausse économie d'argent.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le président, j'aimerais poser une question au sujet de la bibliothèque nationale. Le rapport de la bibliothèque traite longuement de l'excellent travail accompli pour la création d'un catalogue national unique de millions de volumes sur microfilm. Toutefois, je ne vois dans les crédits aucun montant que l'on pourrait rattacher à l'exécution de ce catalogue. Je me demande où je pourrais le trouver.

L'hon. M. Pickersgill: Si l'honorable député veut bien se reporter au détail des affectations, à la page 453, il trouvera le poste d'impression de bibliographies et de listes de publications canadiennes nouvelles, qui s'élève à \$12,500. Il y a aussi le poste relatif au papier et aux fournitures et accessoires de bureau.

M. Fulton: Et un autre qui a trait aux photostats.

L'hon. M. Pickersgill: Oui; et, comme me le rappelle le député de Kamloops, un poste visant les photostats. Cela fait partie de l'administration générale.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Qui accomplit le travail?

L'hon. M. Pickersgill: Le personnel de la bibliothèque nationale. Je profite de ce que j'ai la parole pour relever l'observation du député de Saskatoon à propos de l'établissement de la bibliothèque nationale. Établie en 1952 en vertu d'une loi du Parlement, la bibliothèque nationale existe depuis le 1^{er} janvier 1953. Même si elle n'est pas dotée d'un édifice du genre que nous souhaiterions, elle n'en existe pas moins. Elle loge,—plutôt mal, je l'avoue,—dans l'édifice actuel des archives. J'espère bien que mon collègue, le ministre des Travaux publics, pourra lui construire un édifice le plus tôt possible. Quant à la climatisation, je doute fort, après ce que nous avons pu constater ici ces dernières semaines, qu'elle soit adoptée.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): L'usage qu'on fait des documents qui sont classés en détermine la valeur. Il est inutile de dépenser de l'argent, du temps et de l'énergie à établir le catalogue de documents si personne ne doit se reporter au catalogue ou s'en servir.

Intéressé que je suis à ce projet de catalogue d'ensemble qui, en définitive, donnerait la liste des livres de toutes les bibliothèques du pays et convaincu qu'une telle entreprise se révélerait très utile pour les Canadiens, je vais maintenant étudier certains renseignements fournis dans le rapport du bibliothécaire national. A propos du catalogue d'ensemble, il nous dit qu'au 1^{er} mars der-